

**Christian ABOLO
MBITA**

Chargé de Cours

ESSTIC

Université de Yaoundé II

**TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNI-
CATION : ENJEUX
ET EFFETS SUR LA
CITOYENNETÉ ET
LE TERRITOIRE**

RÉSUMÉ

La citoyenneté classique a un ancrage territorial qui permet de définir la relation que les populations données entretiennent entre elles dans un espace donné et selon les modalités définies par un État.

Les TIC ont-elles des effets sur la citoyenneté, dans sa double dimension politique et sociale, surtout sous l'angle de ses composantes territoriales ?

Le présent article tente de montrer en quoi le développement des TIC peut modifier les rapports entre citoyens et territoires, soit en les renforçant, soit en les affaiblissant, dans tous les cas en créant de nouvelles formes d'exercice de la citoyenneté.

ABSTRACT

Classical citizenship has get a traditional settlements which defines the relationship between populations within given areas and following modalities as established by a state.

Dees ICTS have influence on citizenship as for as the double dimension of politics and socials life and above all as for as territorial compositions are concerned ?

This article atempts to show haw developments in Information and Communication Technologies ICTS can modify the relationship between citizens and the areas where they live either by reinforcing or weakening it. Which so ever influence, it creates new forms of exercises for the citizens.

INTRODUCTION

L'accélération de la pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les mœurs, ces dernières années, atteint un degré de fulgurance sans précédent. Le bureau de vote et le supermarché ont pu enfin être regroupés en un seul « lieu ». Il est désormais possible à des internautes de faire quotidiennement des achats, puis d'en régler les factures, d'échanger des propos anodins et anonymes avec des « voisins » électroniques les yeux rivés sur un écran d'ordinateur. Ils peuvent par ailleurs prendre connaissance de l'actualité politique, examiner les tarifs de produits et de services, donner leur avis sur des enquêtes publiques, consulter des catalogues de voyagistes à l'échelle mondiale bref, mettre pleinement à profit les possibilités offertes par les TIC.

Benjamin Barber (1998) déclarait que « *La culture mondiale est moins hostile qu'indifférente à la démocratie : son objectif est une société universelle de consommation qui ne serait composée ni de tribus ni de citoyens, tous mauvais clients potentiels, mais seulement de cette nouvelle race d'hommes et de femmes que sont les consommateurs* ». Prenant son contre-pied, Al Gore cité par Lucien Sfez (1999) dira que « *L'infrastructure globale de communication ne sera pas seulement une métaphore de la démocratie en fonctionnement, elle encouragera réellement le fonctionnement de la démocratie en rehaussant la participation des citoyens à la prise de décision. Elle favorisera la capacité des nations à coopérer entre elles. J'y vois un nouvel âge athénien de la démocratie* ».

Ces deux assertions sont au cœur du présent article et elles fixent les enjeux sur lesquels il porte tout en relevant de perspectives contrastées qui semblent induire deux

conclusion contradictoires : (1) les TIC et leur tendance à la globalisation culturelle entravent l'exercice traditionnel de la citoyenneté sociopolitique ; (2) les TIC constituent des instruments utiles au développement de nouvelles formes de citoyenneté sociopolitique.

Malgré leur apparent antagonisme, ces deux points de vue sont conciliables en ce sens que le déclin postulé des modes d'action politique traditionnels n'entrave pas de manière inéluctable l'émergence de nouvelles pratiques.

Rendre compte des mutations des pratiques sociopolitiques sous l'influence des TIC et engager une réflexion prospective quant aux évolutions futures implique certes de prendre un peu de recul vis-à-vis des modalités citoyennes connues, afin de mieux parvenir à caractériser les transformations en cours comme à anticiper les tendances qu'elles recèlent. Toutefois, c'est fondamentalement la première des deux assertions ci-dessus qui fera l'objet d'une tentative de démonstration dans ce travail, car les discours enthousiastes et volontiers lénifiants que le développement des TIC suscite encore fréquemment et l'euphorie générale qui accompagne cette ruée justifient que l'on en prenne avant tout le contre-pied.

La notion de « cité » évoquait initialement un groupement humain fédéré par un système religieux et politique autonome : la cité est d'abord un système de relations sociales spécifiques, articulées de manière durable. Elle est fondée sur des valeurs communes et des intérêts partagés par une communauté humaine définie. La cité, c'est donc non seulement une organisation, une manière de vivre ensemble, mais aussi une façon de se définir par rapport à l'autre (l'étranger, l'ennemi).

Le fameux modèle de cité grecque antique en est l'archétype, sans cesse présenté comme fondement majeur du système démocratique et des institutions républi-

caines. La cité, la *polis* grecque, est évidemment pour cela une notion fétiche chez les politologues, au même titre que celle de pouvoir, à telle point que l'on a parfois tendance à en faire un mythe, voire à mystifier le fonctionnement de la cité d'alors, lorsqu'on la dépeint comme modèle exemplaire d'organisation sociopolitique, en omettant de signaler qu'à l'exclusion des étrangers, mais aussi des esclaves et des femmes, seule une frange de ses habitants y avait pleinement droit : droit de jouir des privilèges de la caste dominante, droit de participer à la gestion des affaires publiques etc..

Bien que leurs tentatives de conquêtes les aient amenés à parcourir de très vastes espaces, les Grecs et les Latins n'étaient pas à vrai dire des nomades. Fort logiquement, la notion de cité a pris une connotation spatiale. La cité est devenue un lieu d'échanges intenses entre ses membres, le lieu essentiel des relations économiques et sociales : la ville, selon Ancelin, Peretti et Monzat (1981). A partir du XIII^e siècle, l'on a utilisé l'adjectif « citéen », au XVI^e siècle le substantif « concitoyen », celui qui relève de la même cité et au XVII^e siècle le mot « citoyen ».

Quant à la notion de citoyenneté, elle est apparue à la fin du XVIII^e siècle : la première utilisation de ce mot dans la langue française date de la révolution française. Il s'agit alors d'une citoyenneté très partielle, par rapport à ce que l'on entend de nos jours sous ce vocable : pour reprendre la classification que Thomas H. Marshall (1950) avait proposée, c'est en effet la citoyenneté civile qui est apparue au XVIII^e siècle, c'est-à-dire une citoyenneté se traduisant essentiellement par la reconnaissance d'un certain nombre de droits attribués aux individus (droit à la liberté, à la propriété¹, à la justice etc.), mais qui ne confère pas encore de réel pouvoir politique à son titulaire.

¹ Droit à la propriété qui constitue également une reconnaissance de l'importance d'un ancrage territorial individualisé et relativement exclusif.

Décrivant l'évolution de ce que recouvre la notion de citoyenneté, Marshall a distingué, après la citoyenneté civile au XVIIIe siècle, la citoyenneté politique au XIXe siècle (il s'agit ici du droit de participer aux processus démocratiques), et enfin la citoyenneté sociale au XXe siècle (le droit à la sécurité sociale et économique).

Des distances seront volontairement prises dans cet article par rapport à la typologie classique de Marshall, pour privilégier la citoyenneté dans les deux dimensions qui semblent lui être essentielles aujourd'hui : la *citoyenneté politique* au sens formel et même juridique, avec les droits et obligations qui y sont liés (droit de vote et d'éligibilité, droit de manifester, etc.) ; les devoirs tels que le paiement des impôts ou la contribution à l'effort de guerre. Et la *citoyenneté sociale*, qui recouvre les sentiments identitaires et d'appartenance à un territoire donné (du quartier d'une ville à l'Afrique tout entière, en passant par la commune, la province, l'Etat-nation ou la sous-région), ainsi que les divers engagements de proximité qui y sont liés (participation à une association de quartier, activités paroissiales, réseaux locaux d'échange de bien et de connaissances etc.).

La citoyenneté politique formelle a évidemment un ancrage territorial fort. Selon Max Weber (1995), les trois attributs fondamentaux d'un Etat - nation sont le territoire (délimité géographiquement), la population (définie par rapport à l'autre, l'étranger) et le pouvoir (plus précisément le monopole de recours à la violence légitime). Or c'est avant tout la délimitation territoriale qui permet de définir quelle est la population de l'Etat (et donc les titulaires des droits et obligations des nationaux), et surtout sur quel espace le pouvoir de cet Etat s'exerce et trouve sa légitimité. Le territoire constitue à ce titre le critère central de l'approche wébérienne ; et l'ancrage territorial de la citoyenneté formelle est non seulement fort, mais aussi

très précis, puisqu'à quelques exceptions près, le territoire étatique institutionnel est généralement circonscrit à l'échelle du kilomètre carré voire du mètre carré.

Pour Jacques Chevalier (2002), l'Etat se présente comme la clef de voûte et l'élément fondamental de la cohésion des sociétés, en tant que « *cadre d'allégeance et principe unique d'identification* ». Il assure trois fonctions essentielles : l'affirmation et la défense de l'ordre social (fonction de symbolisation), la protection et la sauvegarde de l'ordre social (fonction de domination) et, enfin, l'harmonisation des comportements et la résolution des conflits sociaux (fonction de régulation). Or, insiste-il, la mise en œuvre de ces fonctions présuppose dans tous les cas « *l'établissement de frontières circonscrivant et délimitant l'espace sur lequel l'Etat peut prétendre à une pleine et entière souveraineté* ».

La citoyenneté sociale a également un ancrage territorial en ce sens que l'identité et le sentiment d'appartenance des citoyens à une communauté se réfèrent aussi à un espace donné, ainsi que leurs engagements de proximité. Mais ce dernier ancrage territorial est plus flou, puisqu'il varie pour chacun, sans jamais pouvoir être délimité avec précision sur le terrain. Le *territoire* de la citoyenneté sociale est donc davantage fonctionnel que celui de la citoyenneté politique. Il est aussi plus réticulaire, affranchi qu'il est d'une aire circonscrite de légitimation ou de mise en œuvre. Il se traduit en outre par une certaine immédiateté, une distance tenue entre ses protagonistes. La conséquence en est le fait que l'exercice de la citoyenneté sociale se passe peut-être plus aisément d'intermédiaires tels que les techniques de communication, car moins dépendant de dispositifs organisationnels plus ou moins lourds visant à intégrer des constellations citoyennes socio territorialement disparates. Dès lors :

Qu'en est-il des effets des TIC sur la citoyenneté, dans sa double dimension politique et sociale, et plus particulièrement sous l'angle de ses composantes territoriales ? Dans quelle mesure et en quoi le développement des TIC est-il susceptible de modifier les rapports entre citoyens et territoire ?

Seule la dimension individuelle des pratiques citoyennes sera examinée, tout comme il ne sera pas fait mention de ce qui relève du citoyen en tant que client ou usager, tels que les prestations administratives en ligne ou les guichets virtuels, qui participent d'une autre logique, plus instrumentale et moins politique.

Afin d'interroger les enjeux et effets des TIC par rapport à la citoyenneté sociopolitique, l'hypothèse centrale suivante est formulée : *en modifiant les conditions et modalités d'exercice de la citoyenneté, les TIC en fragilisent la substance.*

Cette hypothèse centrale est déclinée en quatre arguments principaux :

- *La dilution de l'information dans une communication unilatérale de plus en plus imposante et pléthorique nuit à l'exercice de la citoyenneté ;*
- *Les caractéristiques techniques des TIC et leurs conditions d'utilisation induisent des pratiques relationnelles peu propices, voire incompatibles avec la délibération politique ;*
- *La globalisation et la spécialisation des contacts correspondent à un affaiblissement de l'intégration citoyenne ;*
- *Les TIC contribuent à promouvoir des représentations territoriales virtuelles, c'est-à-dire des perceptions de territoires factices.*

La vérification de cette hypothèse fera l'objet d'une démonstration en quatre volets et sera ensuite discutée quant

à ses limites éventuelles, surtout en ce qui concerne les atouts des TIC pour les pratiques citoyennes.

I-) TIC ET NOUVELLES FORMES D'EXERCICE DE LA CITOYENNETE

a-) Les processus relationnels mis en œuvres par les TIC

Basé sur le postulat que la Communication devient plus prépondérante que l'information², la première sous-hypothèse nous donne l'opportunité de cerner avec plus de précision ce que les deux termes peuvent recouvrir.

La montée en puissance de la communication³ et le développement d'une idéologie communicationnelle sont sans doute liées au caractère très général du concept même de « communication » qui est, de manière récurrente, utilisé pour désigner des pratiques aussi diverses que l'information, le débat, les interactions interpersonnelles privées, les relations publiques, le marketing, ou alors les contenus véhiculés par ces pratiques, ou encore un ensemble de technologies servant de supports à des transferts de données plus ou moins codifiées (dont justement les TIC). Or il est important de faire clairement le distinguo entre ce qui relève de l'information et ce qui est du domaine de la communication⁴, ainsi que de préciser le sens que l'on donne à cette dernière.

L'information peut désigner un contenu, mais aussi un processus (une mise en forme). Ce processus est unila-

² Armand Mattelart parle de « religion de la communication ». Pour lui, elle reconduit l'idéologie diffusionniste de la modernisation trimbalée par la vieille religion du progrès.

³ Cette tendance n'a pas attendu les TIC mais elle s'est accrue depuis leur apparition et s'accélère un peu plus tous les jours.

⁴ Jean-François Revel (2001) le dit clairement « *La communication n'a rien à voir avec l'information, parce que la communication n'est pas assujettie au devoir de vérité* ».

téral et consiste à structurer puis à diffuser des données, des messages, en référence à une déontologie ou une éthique qui tendent vers la rationalité et l'objectivité : dire pour faire savoir et rendre explicite, plus que pour convaincre. Cela suppose de procéder à la différenciation claire entre ce qui relève de l'information brute (transmise telle que reçue, mais sur laquelle l'on veille toutefois à poser un regard critique), de ce qui peut constituer un commentaire.

Même en excluant ce qui se réfère aux moyens techniques empruntés ou aux contenus véhiculés, le terme de communication demeure ambigu, dans la mesure où il recouvre aussi bien des processus unilatéraux (communication persuasive : diffusion de messages à vocation marchande ou politique, visant à susciter des comportements ou à infléchir des opinions ; faire agir plutôt que faire savoir) que des processus bi- ou multilatéraux, où l'accent est mis sur l'interaction, la relation, plutôt que sur le contenu de l'échange (communication relationnelle).

Ainsi, dans le cadre de cette première sous - hypothèse, la communication est entendue au sens d'un processus unilatéral (visant la persuasion), par opposition à l'information (à visée objective). Elle sera évoquée en tant que processus interactif (communication relationnelle) avec l'argument ci-après : l'exercice de la citoyenneté politique suppose un bon accès aux contenus relevant de l'information, de même que des espaces de débat (voir infra b, page 8). Une information en quantité et en qualité suffisante est effectivement indispensable à la formation de l'opinion sur tel ou tel enjeu, au choix d'un candidat à élire, mais aussi à la mise en œuvre des politiques publiques (prévention routière, campagnes de vaccination etc.) ou encore au contrôle du pouvoir étatique par les citoyens.

En donnant plus de place à la communication unilatérale et « persuasive », superficielle, abondante, chaoti-

que, véhiculant des données mal vérifiées ou tendancieuses, voire manipulatrice qu'à l'information, dans l'idéal analysée, mise en forme, pertinente, recoupée et tendant vers l'objectivité, les TIC rendent l'exercice de la citoyenneté politique plus difficile, plus aléatoire, plus complexe. Paradoxalement, dans un monde où il y a surabondance de données, la tâche de s'informer qui incombe à tout citoyen actif et responsable devient de plus en plus lourde, et Ignacio Ramonet (1999 :197-198) l'entendait si bien lorsqu'il écrivait : « *l'information n'est pas un des aspects de la distraction moderne, elle ne constitue pas l'une des planètes de la galaxie divertissement ; c'est une discipline civique dont l'objectif est de construire des citoyens* ».

Il peut par exemple paraître étonnant de mettre en doute la représentativité et l'intérêt du vote ou des consultations via Internet, alors que cet outil offre une capacité de stockage et de circulation des connaissances inégalée. Il suffit de lancer un moteur de recherche sur n'importe quel sujet pour obtenir des centaines, des milliers de références, immédiatement accessibles, de toutes natures et de toutes origines. C'est précisément ce foisonnement de « connaissances » qui pose problème, selon Jean-Marie Charon (2000). « *Comment, s'interroge-t-il, entreprendre une démarche d'information face à la masse de ces documents ? Comment opérer les bons choix et sur quels critères ?* ».

Par ailleurs, l'abondance des messages informatifs et la forme qui leur est donnée peuvent rendre leur usage plus émotionnel (que l'on se réfère à la capacité suggestive de l'image) que rationnel (décider en fonction de critères cohérents et en connaissance de cause). En effet, l'avalanche de faits objectifs a pour corollaire la difficulté de les trier, de les analyser, de les mettre en relation, bref, de les exploiter de manière efficiente dans une perspective sociopolitique. Cette situation est rendue plus complexe

par le fait que les TIC véhiculent des contenus volatiles, fugaces⁵.

Enfin, même une énumération rationnelle, objective et exhaustive d'éléments explicitant un enjeu décisionnel n'est pas un gage de qualité suffisant pour le débat politique, car la politique est aussi le lieu où sont confrontés des intérêts, des convictions, des croyances, des symboles, l'espace au moyen duquel l'on tente de révéler et de combiner des valeurs subjectives et parfois hétérogènes, de manière à les articuler dans une orientation politiquement acceptable (voire souhaitable) pour la majorité. Or, les TIC sont aujourd'hui peu engageantes en terme d'espace public et peu performantes sous l'angle du débat politique (voir infra b, page 8).

En somme, si l'exercice de la citoyenneté politique a davantage besoin d'information que de communication (unilatérale et persuasive), il apparaît que les TIC ne contribuent pas à satisfaire cette exigence, bien au contraire, elles participent à une certaine « pollution » de l'information par le privilège accordé à la communication. Quant à l'engouement actuel pour la communication « relationnelle » (le culte de la relation inhérent à l'idéologie de la communication), s'il est certes compatible aux valeurs à la mode dans les sociétés occidentales de ces vingt dernières années, cela constitue un indice supplémentaire du fossé qu'il y a entre cette communication « relationnelle » et l'information réciproque, le dialogue.

⁵ La traçabilité de l'information véhiculée par les TIC est faible, son origine difficile à identifier et sa sédimentation aléatoire. Le décompte des votes retransmis par téléphones portables lors d'une élection présidentielle au Sénégal s'est révélé catastrophique pour ses initiateurs.

b-) Conditions d'utilisation des TIC et processus de délibération politique

Lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2004 au Cameroun, une étude a été menée par des journalistes et chercheurs au siège de campagne du candidat président sur les pratiques des internautes visitant certains sites de candidats. L'interaction politique en ligne a pu être analysée et plusieurs faiblesses soulignées. Parmi ces forums sur Internet, les « chats », espaces virtuels de discussion en ligne avec interactions multilatérales en temps réel et les « newsgroups » en différé ont tenté une incursion dans le débat politique avec, en fin de compte, très peu de bonheur.

Ce n'est pas, à notre avis, un hasard. Tout d'abord, animer un forum de débat en ligne suppose de disposer d'un animateur compétent pour trier les messages, structurer la discussion, censurer les interventions qui ne respectent pas les règles du jeu, etc. Or disposer d'un animateur à plein temps, pour des internautes dont le rythme des visites est aléatoire, c'est naturellement faire un investissement très lourd à assumer. Par exemple, deux forums avaient été ouverts, l'un par des Camerounais de la diaspora aux Etats-Unis (Atlanta) et l'autre à Yaoundé par des partisans d'une formation politique de l'opposition parlementaire, mais animé depuis Londres. Ceux-ci se sont rapidement résignés à leur fermeture, suite à des prises de positions exprimées en termes inacceptables et par défaut de moyens de le gérer, mais surtout aussi en raison de l'absence d'une véritable stratégie de développement des relations avec les citoyens par voie électronique.

Par ailleurs, lors de débats en ligne, l'instantanéité prive du temps nécessaire à la constitution de l'opinion, à l'échange, à la délibération, à la relation humaine, alors que simultanément, l'usage de l'écrit formalise voire fige les discours. Or la délibération (forme d'interaction con-

sistant à mener un véritable débat de surcroît orienté vers la prise de décision) est nécessaire pour que, à partir de la confrontation d'intérêts et de valeurs variés, des objectifs partagés puissent être définis et se dégager, des pistes nouvelles esquissées, des divergences arbitrées, des projets réalisés.

Qui plus est, le relatif anonymat des internautes, le déficit de langage non verbal (positions corporelles, mimiques, poignée de mains etc.) et le caractère désincarné de la relation nuisent à l'adoption d'attitudes flexibles, à l'élaboration de positions nuancées et à la recherche de consensus. Quant à la possibilité de voter par Internet, elle va sans doute se généraliser dans les années à venir, mais l'isolement de l'internaute votant depuis son domicile (comparable il est vrai avec le votant par correspondance) ainsi que la rapidité et la banalisation du geste de voter (un simple clic de la souris) ne sont pas de nature à favoriser la réflexion politique et encore moins l'interaction citoyenne nécessaire à son élaboration⁶.

Avec la communication telle qu'elle est pratiquée au moyen des TIC, l'on est donc bien loin de remplir les conditions permettant de parler d'espace public, au sens de Habermas (1978), c'est-à-dire un espace où l'interaction entre citoyens se développe sur un mode délibératif et critique, et où la « publicité » (au sens du caractère public) des débats constitue un critère déterminant pour leur qualité et leur validité politique. Pour Lucien Sfez (1999) « ... Cu-

⁶ Dans le cadre de sondages, il est offert à des internautes la possibilité de voter. En réalité ces consultations ne répondent à aucun critère de qualité (comment sont constitués les échantillons ?), et sont à cet égard particulièrement caricaturaux, dans la mesure où la banalisation de ces votes s'accompagne fréquemment d'une absence totale de contextualisation de la question posée, et le défaut de procédures d'authentification des participants. Ceci induit évidemment l'invalidité des résultats, lesquels sont toutefois généralement publiés comme étant représentatifs.

rieux espace public, d'abord, que celui auquel on accède par péage et par serveur... ».

Sur un autre registre enfin, il convient de noter l'usage qui est fait des TIC comme le courrier électronique, les SMS (messages entre téléphones mobiles) pour mettre un écran, un filtre entre soi et son correspondant (Certains messages délicats à exprimer par téléphone parviennent par courrier électronique ; Deux adolescents en désaccord communiquent par SMS etc.). Certes il s'agit là d'interactions bilatérales, mais des mécanismes analogues prévalent aussi au sein des « chats ». Le média sert alors de « bouclier » permettant de communiquer sans se parler, voire de s'affronter sans se confronter réellement.

Il est significatif à ce sujet que certains évoquent la proximité « virtuelle » (la virtualité est potentielle et non pas un état actuel, effectif) des relations via Internet comme si elle était synonyme de la proximité médiatisée : le médium met en question la réalité et la complétude de la relation qu'il autorise. On est en plein dans les modes relationnels caractéristiques d'une société fondée sur l'individualisme, mais très éloignés de pratiques relevant de l'espace public et autorisant le développement de pratiques citoyennes.

c-) Affaiblissement de l'intégration citoyenne par la globalisation

Un phénomène décrit par Bruno Oudet (2001) sous le néologisme de « globspécialisation » (de la conjonction de deux tendances contradictoires, la globalisation des contacts via les TIC et la spécialisation des intérêts individuels) met en exergue la « déterritorialisation » de la relation au profit d'une interaction thématique sectorielle, fragmentaire. L'apparente proximité que nous pouvons ressentir à l'égard d'un correspondant partageant un même centre d'intérêt cache en réalité l'incroyable distance (ter-

ritoriale, mais aussi émotive et affective) qui nous sépare. L'échange est alors davantage technique et instrumental qu'humain et relationnel.

Cette globalisation et la spécialisation qu'elle induit reflètent la mondialisation des échanges, ainsi que la fragmentation sociale et spatiale à laquelle ladite mondialisation est paradoxalement couplée. Sur le plan spatial, elle va à l'encontre des approches transversales, à l'encontre d'une citoyenneté d'intégration au travers du développement de projets, programmes et politiques, mais aussi via un pouvoir de légitimation partagé au niveau d'un territoire donné (local, national, sous régional etc.). Le caractère sectoriel de ce mode d'échange renforce, *in fine*, l'individualisme et les difficultés qu'il y a à vivre et à interagir avec l'autre. La « glocalisation » revient à rechercher le contact essentiellement avec ceux dont on se sent proche. Or la politique et corollairement la citoyenneté, n'ont pas pour objet de choisir ceux qui nous ressemblent et nous attirent, ceux avec qui l'on veut vivre d'une manière qui convienne ; elle consiste au contraire à définir avec les autres, quels qu'ils soient, la manière de vivre qui convienne sinon à tous, tout au moins au plus grand nombre⁷.

Toutefois, dans l'univers du « tout Internet », l'individu est conduit à disposer de son propre territoire géographique d'évolution au sein duquel « *il n'a plus à négocier quoi que ce soit avec autrui. Chacun devient en quelque sorte souverain sur son propre territoire et ne trouve plus d'intérêt à se trouver sur celui d'autrui* » (Breton, 2000).

⁷ Selon Dominique Wolton (1997 :358) « ...l'enjeu de la communication est moins la découverte de la ressemblance que la gestion des dissemblances... la communication réussie ne conduit pas au domaine du « *même* », mais à celui du « *différent* ». Même s'il s'agit ici de la communication, le même entendement pourrait en être de la politique.

La globalisation spécialisée correspond ainsi à un morcellement territorial (un cloisonnement entre territoires individualisés) source d'affaiblissement de l'exercice de la citoyenneté politique, et à un minage du politique en tant que mode et espace de gestion des rapports humains au sein d'une collectivité territoriale : constituant un obstacle à la fonction de rassemblement qu'a le politique, elle va à l'encontre de la création d'un sens partagé quant à la vie collective et aux finalités autour desquelles s'articule une communauté humaine (sens partagé qui ne peut être développé qu'au sein d'arènes politiques accessibles, ouvertes, garantes de « publicité », au sens habermassien du terme).

Il peut être certes objecté que les TIC ont joué un rôle déterminant dans le développement de mouvements citoyens du type de celui ayant favorisé la naissance des manifestations telles que celles organisées contre l'Organisation Mondiale du Commerce, les Sommets de Davos, et plus généralement les manifestations des alter mondialistes. Les TIC et leur efficacité pour les échanges d'informations ont très certainement en effet permis la coordination entre la multitude de petites et grandes organisations que l'on a vu se mobiliser. Mais il s'agit là d'interactions entre acteurs organisés, limités à un petit groupe d'« initiés », et articulées autour d'une action commune ponctuelle ; en outre, ces acteurs, organisés, partiellement professionnels, ont montré qu'ils étaient animés par une volonté fondamentalement politique. Ce type d'utilisation des TIC n'a donc pas beaucoup à voir avec les pratiques quotidiennes de millions d'internautes confortablement installés dans leurs domiciles respectifs.

Au plan des territoires enfin, il convient de souligner que la coordination anti - WEF⁸, à l'instar de la coor-

⁸ WEF signifie World Economic Forum. C'est le sommet économique organisé tous les ans à Davos, en Suisse.

dination anti- OMC s'est située à un niveau global, c'est-à-dire pratiquement déconnecté de tout territoire concret. L'on a donc affaire à des formes nouvelles d'action citoyenne, s'exerçant à des échelles spatiales et politiques jusqu'ici très inconnues, et ayant notamment pour particularité d'articuler une logique de réseaux (transnationaux et plus ou moins sectoriels) avec divers ancrages territoriaux (locaux ou nationaux).

d-) Contribution des TIC à la promotion de représentations territoriales virtuelles

Pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques à incidence spatiale et notamment de l'aménagement du territoire, le recours de plus en plus fréquent aux technologies de simulation et de réalité virtuelle est symptomatique des évolutions en cours. Il ne semble dès lors pas absurde de penser que le recours à ces technologies relèvera parfois surtout d'une volonté de montrer pour démontrer, pour convaincre, que d'un outillage visant à expliciter une situation afin de documenter un débat ; en d'autres termes, « communiquer unilatéralement » plutôt qu'informer ou instaurer le débat.

Cette appellation de « technologies de réalité virtuelle » est, en elle-même, considérée comme étant contradictoire : une réalité peut-elle être « potentielle » ? Les technologies de réalité virtuelle constituent en effet un défi pour la capacité de discernement des acteurs, tant il devient délicat de savoir ce qui est réel et de le distinguer de ce qui est virtuel, c'est-à-dire de faire la distinction entre ce qui relève des perceptions, des valeurs et des territoires de chacun, et ce qui porte sur le message conçu précisément pour induire les gens en erreur, ou tout au moins pour influencer leurs perceptions et donc leurs opinions.

L'une des dimensions de la citoyenneté étant constituée par les représentations territoriales (représentation de référence de la collectivité) et les sentiments d'appartenance qui y sont attachés, le développement de territoires virtuels (au sens de représentations spatiales visuelles élaborées par simulation électronique) est de nature à perturber significativement les relations des acteurs avec leurs territoires de vie. De fait, dans la mesure où elle confère aux perceptions une connotation d'irréalité, la virtualité induit le doute, et peut susciter des écartèlements entre perceptions territoriales contradictoires (aussi bien les territoires mentaux que les territoires entendus au sens institutionnel ou géographique). Ceci est d'autant plus vrai que les sites Internet des collectivités publiques s'adressent, dans la plupart des pays, prioritairement au internautes locaux.

Cette « déterritorialisation » des territoires, cette sorte de découplage entre territoires représentés et territoires vécus, revient donc dans un certain sens à couper les racines de la citoyenneté. Mais la diffusion de représentations territoriales faussées ou standardisées n'est pas ce qu'il y a de plus terrifiant. Ce qui suscite le plus d'inquiétude c'est la mise en scène des territoires qui finit par donner au spectateur le sentiment que tout ce qu'il voit n'a, en réalité, que peu de rapport avec des territoires effectifs. Selon Philippe Breton, (2000) « *Les pratiques essentielles de cette nouvelle religiosité (marquant les discours des actifs d'Internet) sont la communication permanente, la séparation physique et la fin de la rencontre directe, un rapport de déni à la loi et à la médiation, la confusion entre la représentation et le représenté, entre le virtuel et le réel* ».

Il en découle une sorte d'autoneutralisation des perceptions et des appréhensions, puisque le spectateur lui-même met en doute la réalité de ce qu'il voit, et la pertinence de ce qu'il ressent en conséquence : des images de télévision montrant des réalités territoriales effectives

peuvent ainsi être insidieusement affublées d'une apparente virtualité (vite assimilée à de l'irréalité). Ce mécanisme de dissociation entre signifiant et signifié renforce l'individualisme et l'atomisation sociale, en ce sens qu'il éloigne les acteurs sociaux d'une partie de leurs références territoriales communes.

La thèse soumise à examen, à savoir que les TIC fragilisent l'exercice de la citoyenneté, parce qu'elles en modifient les conditions et modalités, semble donc étayée par les arguments qui viennent d'être développés ci-dessus : 1) l'information est noyée dans une « communication » unilatérale ; 2) l'espace virtuel est un terrain aride, voire stérile pour la délibération politique ; 3) la globalisation, couplée à la spécialisation, reflète une « déterritorialisation », un « désancrage » du citoyen ; 4) les représentations territoriales virtuelles suscitent de la confusion perceptive.

Les TIC et l'idéologie de la communication qu'elles contribuent à répandre ne constituent-elles pour autant que des extincteurs de citoyenneté ? L'observation invite à une vision plus nuancée.

En réalité, le tableau général n'est pas si univoque : les TIC recèlent sans aucun doute également de potentialités prometteuses pour le renforcement de la citoyenneté, y compris dans sa dimension territoriale, avec notamment le développement de pratiques citoyennes renouvelées. Mais dans un contexte mondial de glorification généralisée des TIC, un autre regard semble utile pour relativiser la perspective dominante d'un avenir « communico - technologique » absolument radieux et pour instiller quelque doute méthodique dans cet raz-de-marée d'enthousiasme qui accompagne la prolifération des TIC et de leurs usages. Le but étant de souligner le caractère ténu de l'apport des TIC pour l'identité et les pratiques citoyennes classiques.

II-) L'APPORT DES TIC POUR LES PRATIQUES CITOYENNES

Les TIC peuvent être mises à profit pour stimuler un certain type de relations politiques entre Etat et citoyens, afin de contribuer au façonnage de nouvelles arènes institutionnelles, ou encore pour soutenir le développement de nouveaux modes d'action collective.

L'Etat « connecté » : au-delà des enjeux administratifs (diversification des modes d'accès aux prestations, rationalisation, efficience, coordination), il existe des enjeux plus politiques tels que la transparence de l'action étatique ou le développement de modalités participatives formalisées pour la mise en œuvre des processus de consultation politique (élaboration de lois, démarches d'information et de consultation dans le domaine de l'aménagement du territoire, etc.). Enfin, même en s'abstenant de miser sur l'émergence de véritables espaces de débat s'appuyant sur les TIC, celles-ci peuvent se montrer utiles pour les interactions moins qualitatives dont relève le vote.⁹

L'intégration institutionnelle : la collaboration entre entités institutionnelles distinctes ou niveaux institutionnels différents voire, dans une

⁹ Les Africains de l'étranger, qui constituent des populations n'ayant parfois jamais pris part à une élection, aimeraient combler cette lacune. Dans certains pays comme la France et la Suisse, le taux de participation de la diaspora aux consultations électorales (nationales ou fédérales) s'est souvent situé entre 15% et 20% supérieur à la moyenne des votants nationaux. Dans les pays où le service postal n'est pas très efficace (les pays d'Afrique noire par exemple) le vote par Internet permettrait aux Africains de la diaspora d'exercer effectivement leurs droits politiques sur leur territoire d'origine. Ceci rend la perspective de pouvoir voter par Internet plus cruciale pour ces citoyens que ce n'est le cas pour ceux qui vivent en Afrique, d'autant plus que les TIC sont plus développées dans leurs pays de résidence.

certaine mesure, l'intégration de divers espaces institutionnels, est aussi un enjeu politique et territorial pour lequel les TIC constituent un moyen irremplaçable, en raison de la puissance dont elles font preuve en termes d'échanges de données, et aussi de coordination. D'ailleurs, sans aller jusqu'à une intégration forte de différentes entités institutionnelles, le potentiel de coordination des TIC est évident pour le développement de politiques à géométrie spatiales variable et de grands programmes transnationaux. A terme même, il se profile l'éventualité de la constitution de nouvelles arènes citoyennes transgressant les découpages institutionnels traditionnels.

Le cas des Organisations Non Gouvernementales : Les TIC constituent des outils de coordination incontournables pour la mise en œuvre de nouvelles synergies sur lesquelles s'appuient les mouvements sociaux, afin de former de larges constellations multiterritoriales.

Ce survol non exhaustif des domaines dans lesquels les TIC peuvent être mises au service d'une citoyenneté redynamisée mériterait, bien entendu, d'être développé. Cependant, sur un autre registre et au regard des nouveaux modèles territoriaux que le développement des TIC peut susciter, l'un des défis majeurs auxquels la notion même de citoyenneté est confrontée est celui d'une planétarisation (virtuelle ou effective) des territorialités citoyennes, enjeu autour duquel cette dernière partie est consacrée.

III-) LA CITOYENNETÉ MONDIALE COMME UNE CITOYENNETÉ MÉTA TERRITORIALE ?

Il suffit de s'interroger sur les rapports entre citoyenneté et territoire pour voir se dégager une particularité qui

devrait fournir matière à réflexion : le phénomène des diasporas.

Initialement, le mot diaspora, lié à la problématique de l'exil forcé, désignait exclusivement la population juive dispersée hors du territoire auquel elle revendique une appartenance « biblique ». Par extension, ce terme renvoie de nos jours à toute dispersion d'un groupe ethnique en-dehors de son territoire de référence. En ce sens, la diaspora constitue d'une certaine manière le prolongement extraterritorial de la cité, le réseau de ses membres expatriés, et la manifestation du lien social qui se maintient en dépit de la distance et de l'éclatement géographique.

La diaspora juive repose sur des fondements religieux, voire ethno religieux, ce qui la différencie assez largement d'une communauté se référant à un Etat - nation, articulé davantage autour d'un territoire étatique et d'un système politique. Mais la création de l'Etat hébreu, qui combine logique religieuse et logique nationale, fondements politiques et fondements ethniques, a rendu le modèle de la diaspora hybride¹⁰. Cela a permis de qualifier d'autres regroupements ethniques expatriés de diasporas : Africains, Arméniens, Libanais, Grecs etc.

Le fonctionnement par essence réticulaire d'une diaspora et les liens néanmoins étroits que ses membres entretiennent avec le territoire de référence commun peuvent porter à penser que les rapports entre citoyenneté et implantation dans le territoire sont moins déterminants qu'il n'y paraît de prime abord. Dès lors, la relative déterritorialisation que les TIC peuvent induire n'affecterait pas forcément les pratiques citoyennes, ou tout au moins pas de manière aussi significative que ce qui a été mis en évidence dans le présent article. La dias-

¹⁰ Voir, Terre promise : *Naissance de l'Etat d'Israël*, in Max Gallo, **Les clés de l'histoire contemporaine**, Editions Fayard, Paris, 2005.

pora pourrait même être considérée comme une sorte de modèle de citoyenneté « affranchie » de l'implantation dans des territoires (un modèle utile dans le contexte de mondialisation économique et financière), à laquelle beaucoup aimeraient répondre par le développement d'une citoyenneté planétaire, « en-dehors du sol », si l'on peut dire.

L'enjeu dont il est question est bien entendu celui du développement de contre-pouvoirs, de la constitution de forces citoyennes capables d'imposer une régulation politique aux acteurs de l'économie et de la finance. C'est donc aussi de la dialectique entre intérêts individuels et intérêts collectifs qu'il s'agit, comme le montrent bien les relations entre citoyens du monde et organisations non gouvernementales.

Depuis la généralisation de la mondialisation, certains se décrètent citoyens du monde, insinuant par là qu'ils placent l'intérêt de l'humanité au-dessus des nationalismes. Mais une telle prétention, pour parfaitement louable qu'elle soit, ne se concrétise pas par un système politique à l'échelle du globe. L'utopie d'une citoyenneté mondiale, ou d'un système politique démocratique au niveau planétaire, est dans ces conditions peu crédible (à moins de modifier radicalement ce que l'on entend couramment par système politique démocratique), tout comme parler de « village global » oblige à redéfinir ce qu'est un village.

D'abord la politique est aussi faite d'intérêts divergents et de rapports de forces, non seulement à l'intérieur d'un Etat, mais aussi entre les Etats. Or, au niveau planétaire, force est de remarquer qu'une minorité d'acteurs (individuels ou collectifs) monopolise l'essentiel du pouvoir au détriment de la majorité, et que cette majorité est encore bien loin d'obtenir des droits et pouvoirs proportionnels à son importance démographique ou territoriale.

Par ailleurs, la constitution d'un système politique démocratique¹¹ ne peut pas se passer d'un lien social entre les individus dont il a pour fonction d'articuler les intérêts, les valeurs, les objectifs et les moyens. Or ce lien social dépend de représentations communes, notamment bien ancrées territorialement, représentations au travers desquelles se constituent et se maintiennent les sentiments d'appartenance à une collectivité.

Enfin, il convient de souligner que la vie politique doit aussi s'appuyer sur des mécanismes d'agrégation (d'intérêts, de valeurs, de ressources, etc.), que ce soit pour exprimer des demandes sociales, pour contrôler l'usage qui est fait des pouvoirs conférés par élection, ou pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques. Les partis politiques et autres organisations non gouvernementales (associations économiques, syndicats, corporations professionnelles, églises, lobbies, mouvements sociaux et autres réseaux d'action collectives) assument précisément ces fonctions. Or le modèle d'une citoyenneté planétaire s'appuie souvent sur le postulat implicite que les TIC permettront l'accès direct de chacun au politique, au gouvernement et au pilotage de la société, dans une relation immédiate, c'est-à-dire en se passant d'intermédiaires, ce qui paraît à tout le moins pusillanime.

Toutefois, la tentation reste grande de militer pour la constitution de réseaux citoyens à l'échelle du globe, à commencer par les pays industrialisés, en mettant précisément à profit les performances des TIC pour le traitement et l'échange de données de toutes sortes. Or l'a priori qui sous-tend une telle ambition relève de l'idéologie de la communication, selon laquelle tout est relation, mouve-

¹¹ Système démocratique sans lequel toute citoyenneté dans notre entendement perdrait son attrait, sa valeur et sa pertinence. Cette citoyenneté est par essence liée à l'idée d'Etat - nation, ainsi qu'à l'existence d'un système démocratique institutionnalisé.

ment, processus et toute interaction entre individus est constitutive de lien social (qu'il s'agisse d'un lien social virtuel importe peu). Dans cette optique, et comme le pense Georges Haldas (1999), la communication fait office de communion. De manière un peu caricaturale, cela voudrait dire que la relation est suffisante en elle-même, au-delà de tout contenu en termes de valeurs partagées, de création de sens collectif ou d'orientation conforme aux intérêts de la communauté. Mathias (1997) dira que « ... se dire citoyen de l'Internet, quand il n'y a d'autres frontières de l'Internet que le monde, c'est un peu prétendre à une citoyenneté sans Cité, sans appartenance et en somme, littéralement sans citoyenneté ».

En poussant ce raisonnement plus loin, l'on peut être amené à penser qu'à terme, les velléités de promotion d'une citoyenneté planétaire peuvent aggraver le problème de la société à deux vitesses, non seulement dans le monde occidental, mais plus encore dans le reste de la planète, en raison des risques relevant de la problématique de l'accessibilité. Deux raisons essentielles peuvent justifier ce sinistre présage : une fraction importante des habitants de la planète n'aura peut-être jamais pleinement accès aux TIC, car, bien que le caractère convivial de ces technologies tende à abaisser leur seuil d'accessibilité, leurs coûts matériels, logiciels et d'exploitation, les TIC ne seront jamais à la portée de tous. Ensuite, l'accès aux canaux de communication ne signifie pas accès à l'information, aux compétences ou aux savoirs qui s'y véhiculent, et je ne vois pas encore le phénomène miraculeux qui permettra à la communauté des citoyens connectés aux TIC d'annihiler les facteurs d'exclusion sus évoqués.

CONCLUSION :

Vers une citoyenneté sans territoires et sans frontières ?

Des territoires différenciés en tant que supports de légitimation des institutions politiques et lieux auxquels il convient d'accéder pour mettre en œuvre des politiques territoriales spécifiquement adaptées, ne peuvent naturellement pas disparaître. L'on pourrait même émettre l'hypothèse que les territoires en tant qu'espaces d'intégration entre citoyens sont aussi condamnés à la pérennité.

Paradoxalement, avec le développement des TIC et l'expansion de l'idéologie de communication, l'utopie d'une citoyenneté mondiale semble davantage mise en cause que rendue accessible¹². La mise en réseau des territoires et de leurs ressources constitue en revanche une piste plus sérieuse : une articulation renforcée entre territoires différenciés constitue peut-être même une condition *sine qua non* de la survie du politique dans un monde globalisé (si toutefois l'on souhaite que le politique conserve un peu de poids face aux intérêts économiques et financiers, lesquels sont éminemment sectoriels).

Il apparaît donc que le territoire comme fondement du système sociopolitique et de la citoyenneté est incontournable ; et la « déterritorialisation » des relations entre individus menace bel et bien la cohérence et la stabilité toutes relatives des systèmes sociopolitiques actuels.

¹² Béatrice Pouligny estime pour sa part à ce sujet que s'il existe aujourd'hui une société civile internationale, la formule désigne une arène de luttes, un espace extrêmement fragmenté et contesté où la politique concerne essentiellement la façon dont certains individus et groupes émergent et sont légitimés, par les gouvernants, les institutions ou les médias qui jouent ici un rôle crucial.

Le modèle de la diaspora quant à lui donne une configuration où la citoyenneté a tendance à être découplée de l'implantation dans un territoire institutionnel donné. Cette tendance est bel et bien réelle et elle se décline de nos jours de manière diversifiée, avec notamment les campagnes de mobilisation transgressant les frontières, telles que celles menées par des organisations comme Greenpeace, Transparency International, Amnesty International et bien d'autres encore. Il y a là un affaiblissement du lien entre citoyenneté et nationalité, au profit d'allégeances infranationales ou supranationales, plus réticulaires qu'aléatoires. Philippe Morcau-Defarges (1997) prévoit l'« *émergence d'une citoyenneté sauvage, se caractérisant non par des droits précis mais par une capacité de blocage ou à tout le moins d'infléchissement de certaines orientations politiques* ». Dans une telle perspective et face à la formation d'une opinion publique internationale, l'Etat ne pourrait plus prétendre à former une communauté de citoyens homogène et l'on s'acheminerait vers une citoyenneté « post nationale » (Sciences humaines, 1998). La citoyenneté serait alors moins en déclin qu'en transformation, pour se référer à des espaces beaucoup plus vastes, tout en recelant des liens sociopolitiques et territoriaux plus distendus. Les TIC contribueraient au développement de ce phénomène.

Transposer le modèle originel de la diaspora dans le registre citoyen semble néanmoins dangereux, puisque cela conduit inéluctablement à sélectionner les membres de la communauté « citoyenne » en fonction de critères « méta territoriaux »¹³ (qu'il s'agisse de critères ethniques, historiques ou, par extrapolation, de critères de compétence, de profil socioéconomiques, ou d'autres normes en-

¹³ La référence territoriale actuelle étant à elle seule insuffisante pour conférer des droits et des devoirs citoyens aux membres de la diaspora, c'est une territorialité anachronique qui doit alors être mobilisée.

core), avec, il est à le craindre, les logiques d'exclusion qui en émanent. Le critère territorial mis en avant par Max Weber reste donc pour le moins pertinent.

Le développement de pratiques citoyennes s'appuyant aussi sur les TIC reste possible et même souhaitable, particulièrement sous l'angle de la création de constellations sociopolitiques à géométrie variable, activées ponctuellement pour déployer des synergies autour d'enjeux forts nécessitant des agrégations citoyennes ad hoc. Mais cela ne vaut que si les TIC et les pratiques relativement a-territoriales qu'elles autorisent restent un simple complément aux logiques et modes d'action territorialisés.

BIBLIOGRAPHIE

ANCELIN A. PERETTI A. MONZAT JL. ***Dictionnaire du vocabulaire de base des sciences humaines***, E.P.I. éditions, Paris, 1981.

BARBER Benjamin R, ***Culture McWorld contre démocratie***, Le Monde diplomatique, août 1998.

BARDIN Thierry, PROULX Serge, ***Les promesses du cyberspace. Sociologie et sociétés*** vol. XXXII n° 2, ***Médiations, pratiques et pouvoirs à l'heure de la communication électronique***, Presses de l'Université de Montréal, 2000.

BENSAYAG Miguel, SZTULWARK Diego, ***Du contre-pouvoir***, La Découverte, Paris, 2000.

CASTELLS Manuel, ***La société en réseaux***, tome 1 ***de L'Ere de l'information***, Fayard, Paris, 1998.

CHAMBARD Pierre, « ***Usages des Technologies de l'information et de la communication (TIC) : évolutions des problématiques*** », ***Technologies de l'information et société*** vol. 6 n° 3 1994.

CHARON Jean-Marie, ***Internet n'est pas intrinsèquement un outil contribuant à la démocratie***, in Serge Cordelier (dir), ***Le nouvel état du monde : Les idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux internationaux***, La Découverte, Paris, 2002.

CHEVALIER Jacques, ***Même allégé de certaines fonctions, l'Etat reste un cadre privilégié de régulation politique des sociétés***, in Serge Cordelier (dir), ***Le nouvel état du monde : Les idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux internationaux***, La Découverte, Paris, 2002.

BOULIER Dominique, « ***Construire le téléspectateur : récepteur, consommateur ou citoyen ?*** » in André Vitalis (dir.), ***Médias et nouvelles technologies. Pour une sociopolitique des usages***, Rennes, Apogée, 1994.

BOULIER Dominique, « ***Modes d'emploi : traduction et réinvention des techniques*** », in Alain Gras, Bernard Joerges, Victor Scardigli (dir.), ***sociologie des technologies de la vie quotidienne***, L'Harmattan, Paris 1992.

BRETON Philippe, ***L'Utopie de la communication***, La Découverte/Poche, Paris, 2000.

BRETON Philippe, *Le culte de l'Internet*, La Découverte, Paris, 2000.
DEVERGE Michel et OUDET Bruno, *L'Internet des familles, le guide des parents responsables*, Bayard Editions, Paris, 2001.

FLICHY Patrice, *L'Imaginaire d'Internet*, La Découverte, coll. « Sciences et société », Paris, 2001.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Payot, Paris, 1978.

HALDAS Georges, *Pollen du temps*, L'Age d'Homme, Lausanne, 1999.

MARSHALL Thomas H, *Citizenship and Social Class*, Cambridge University Press, Cambridge, 1950.

MATTELART Armand, *Histoire de l'utopie planétaire. De la cité prophétique à la société globale*, La Découverte, Paris, 1999.

MATHIAS Paul, *La cité Internet*, Presses des Sciences Politiques, Paris, 1997.

MOREAU-DEFARGES Philippe, *Citoyenneté et crise de l'Etat-nation*, in Cahiers français n° 281, Paris, 1997.

POULIGNY Béatrice (dossier dirigé par), « *Une société civile internationale ?* », in critique internationale, n° 13, Presses des Sciences Po, Paris, oct. 2001.

RAMONET Ignacio, *La tyrannie de la communication*, Galilée, Collection L'espace critique, Paris, 1999.

REVEL Jean-François, « *Lien organique entre démocratie et information* », in *Le Journal français* n° 43, Paris 2001.
Sciences Humaines, *La citoyenneté en débat*, Sciences humaines n°88, Paris, 1998.

SFEZ Lucien, *Internet et les ambassadeurs de la communication*, Le Monde diplomatique, mars 1999.

VODOZ Luc et al, *Services Internet et services de proximité : quels*